

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

Le 30 mai 2024 à 18 heures

Le Conseil Municipal de Bosgouët, légalement convoqué le 23/05/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck BERTIN, Maire

En exercice : 15

Présents : 12

**Présents** : Franck BERTIN, Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Daniel TORRETON, Michelle VANDERMEERSCH, Christelle GOSSE, Arnaud FOURQUEMIN, Hervé BRECHETEAU, Stéphane DESCHAMPS, Héléne MENDES, David ODIEVRE, Hervé THOUENON, Aurélie VASSE-GAUCHER

Madame Françoise VAN DAMME a donné pouvoir à Monsieur Franck BERTIN

**Absent excusé** : Monsieur Gérald LETELLIER

**Absente** : Madame Élodie GRICOURT

**Secrétaire de séance** : Madame Aurélie VASSE-GAUCHER

## **Ordre du jour** :

- \* Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique du restaurant scolaire
- \* Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique de l'école
- \* Ouverture d'une ligne de trésorerie

### **Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique du restaurant scolaire**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une rénovation énergétique du bâtiment restaurant scolaire est nécessaire. Celle-ci consiste en :

- l'isolation des façades avant et arrière et d'un pignon
- l'isolation thermique par l'extérieur
- le remplacement des huisseries
- la pose d'un nouveau système d'éclairage
- la remise en état des radiateurs
- la fourniture et pose d'un système complet de VMC double flux

Monsieur le Maire propose au Conseil de bénéficier de la subvention de l'Etat nommée « Fonds Vert » afin de concrétiser ce projet.

Le coût total HT de l'opération étant de 94 271,66 €,

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention au titre du Fonds Vert	30%	28 281,50 €
Auto-financement	70%	65 990,16 €
		-----
<b>TOTAL</b>		<b>94 271,66 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de rénovation énergétique proposé par Monsieur le Maire pour le bâtiment restaurant scolaire
- APPROUVE le plan de financement proposé

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert.

#### **Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique de l'école**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une rénovation énergétique du bâtiment école est nécessaire. Celle-ci consiste en :

- la rénovation de l'installation électrique
- l'isolation des combles

Monsieur le Maire propose au Conseil de bénéficier de la subvention de l'Etat nommée « Fonds Vert » afin de concrétiser ce projet.

Le coût total HT de l'opération étant de 22 415,72 €,

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention au titre du Fonds Vert	30%	6 724,72 €
Auto-financement	70%	15 691,00 €
		-----
<b>TOTAL</b>		<b>22 415,72 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de rénovation énergétique proposé par Monsieur le Maire pour le bâtiment école
- APPROUVE le plan de financement proposé
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert.

#### **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Normandie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

## Article 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de BOSGOUET décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 180 000 € dans les conditions suivantes :

- Montant : 180 000 Euros
- Durée : Un an maximum
- Taux de référence des tirages : €ster + marge de 1,42 %
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
  
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 180 Euros
- Commission de gestion (Option +) : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts)

## Article 2

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Normandie.

## Article 3

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de Ligne de Trésorerie Interactive de la Caisse d'Épargne Normandie.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

\* Monsieur le Maire annonce au Conseil que 2 dossiers de demandes de DETR ont été acceptés, celui concernant la création du préau dans la cour de l'école et le second pour la défense incendie rue Guy de Milleville.

Monsieur TORRETON précise que les travaux pour le préau commenceront la deuxième quinzaine de juillet.

\* Monsieur le Maire est conscient du retard qui a été pris sur l'entretien des espaces verts et assure que la situation sera rétablie sous 3 semaines au plus.

**PROCHAINE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 1<sup>ER</sup> JUILLET à 18h00**

**Fin de séance à 19h10**